

## Termes de Références

Recrutement d'un Consultant International pour l'évaluation Finale du projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveurs des femmes dans le cadre du programme PADMPME

### O. INFORMATION CLES

Titre :	Evaluation Finale du Projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveurs des femmes dans le cadre du programme PADMPME
Type de Contrat :	C. International
Lieu d'affectation :	Kinshasa, RDC (mission sur le site, Goma, Matadi, Lubumbashi)
Durée du contrat :	55 jours de travail
Date de début provisoire :	15 juin 2023
Date de de fin provisoire :	30 Aout 2023
Date limite de soumission :	20 mai 2023

### I. CONTEXTE DU PROGRAMME

ONU Femmes est une entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, créée par l'assemblée générale en juillet 2010. Le mandat d'ONU Femmes est guidé par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, l'Agenda 2030, les Objectifs de développement durable (ODD), les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, les recommandations et les résolutions de la Commission de la condition de la femme (CSW), ainsi que d'autres instruments, normes et résolutions applicables des Nations Unies.

La mise en œuvre du mandat de ONU Femmes est guidée par un plan stratégique global pour quatre ans (2022-2025) en vue de réaliser les objectifs de développement durable d'ici à l'échéance de 2030, ainsi que la note stratégique pays (RDC) 2020-2024 qui a été formulé en tenant compte des priorités du PNSD (Programme National Stratégique du Développement) et du cadre coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF). ONU Femmes privilégie des stratégies globales pour s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité et encourager des changements systémiques plus larges, notamment en appuyant :

- Le renforcement des cadres normatifs mondiaux, ainsi que la prise en compte des questions de genre dans les lois, politiques et institutions ;
- Le financement de la promotion de l'égalité des genres ;
- Les normes sociales positives, notamment par la mobilisation des hommes et des garçons ;
- L'accès équitable des femmes aux services, aux biens et aux ressources ;
- Les moyens d'expression et d'action et le leadership des femmes ;
- La production, l'analyse et l'utilisation de statistiques genrées, de données ventilées par sexe et de connaissances ;
- La coordination du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes.

Afin de réduire les impacts des facteurs contextuels, promouvoir l'accès des femmes aux activités économiques et plus particulièrement dans le secteur des MPME, ONU Femmes met en œuvre un projet de

réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes dans le cadre du programme PADMPME, financé par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo. Ce projet étalé sur une période de 36 mois (Juin 2020 – Juillet 2023), vise à contribuer à la croissance des MPMEs et d'accroître les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans les zones ciblées notamment Goma, Kinshasa, Matadi et Lubumbashi, en République Démocratique du Congo. Ce projet vise à contribuer à l'**autonomisation économique des femmes (WEE)** qui est l'une des principales priorités thématiques de la stratégie de ONU Femmes et de l'agenda 2030 pour le développement durable (voir ODD 5).

## II. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes mise en œuvre par ONU Femmes en République Démocratique du Congo, vise à contribuer aux priorités du gouvernement de la République Démocratique du Congo dans le secteur des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Le programme PADMPME constitue la première activité de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises adoptée en 2016, et dont la coordination de la mise en œuvre est assurée par l'Unité de coordination nationale (UCP) créée par le Décret n°18/021 du 30 mai 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet d'appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (PADMPME). Il est mis en œuvre dans le cadre du **Projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises, « PADMPME »**, avec l'appui de la Banque mondiale dans le d'appuyer la croissance des MPMEs et d'accroître les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans les zones ciblées de la RDC. Globalement le programme PADMPME trois composantes, à savoir :

### **Composante 1 : Soutien aux opportunités entrepreneuriales pour les jeunes et les femmes**

- 1.1: Soutien aux femmes entrepreneurs
- 1.2: Subvention aux jeunes entreprises et assistance technique aux jeunes entrepreneurs
- 1.3: Amélioration de l'environnement des affaires

### **Composante 2 : Développement des PME**

- 2.1. L'amélioration de la croissance et de la performance des PME
- 2.2. Développement des centres auxiliaires de PME

### **Composante 3 : Renforcement des capacités et gestion du projet**

- 3.1: Renforcement des capacités des institutions publiques et privées appuyant les entrepreneurs et les MPME.
- 3.2: Mise en œuvre du projet

Le projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes mise en œuvre par ONU Femmes en République Démocratique du Congo est aligné à la sous-composante 1.3 relative à l'amélioration de l'environnement des affaires. Il intervient dans les zones urbaines de Matadi, Lubumbashi, Goma et Kinshasa. Ce projet a pour point de départ la structure du secteur privé en RDC, qui est dominé par des micro et petites entreprises, pour la plupart informelles. Il vise à fournir une combinaison d'interventions qui soutiennent les opportunités de croissance pour les entreprises à fort potentiel, créent un pipeline d'une nouvelle génération de MPME et d'entrepreneurs, et soutiennent les mécanismes de résilience et d'adaptation pour une base plus large d'entreprises formelles et informelles qui contribuent à l'emploi et à

la stabilité, en particulier parmi les populations défavorisées, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

Le projet s'articule autour de deux (2) résultats majeurs, à savoir :

- **Résultat 1** : Le cadre légal du climat des affaires en RDC qui s'aligne aux standards internationaux en matière d'égalité de genre est effectivement implémenté ;
- **Résultat 2** : Les normes sociales, les attitudes et les comportements en matière de genre changent au niveau de la communauté et des individus pour promouvoir les droits économiques et sociales des femmes et améliorer le climat des affaires pour les femmes entrepreneurs

En s'inspirant de son expérience en matière de planification, de programmation et de mise en œuvre de projets de promotion de l'égalité de genre, et des acquis de son travail avec les différents partenaires, ONU Femmes RDC avait subdivisé la mise en œuvre du projet en cinq phase :

- PHASE 1 – Conception et consultations (durée : 6 mois, de juin à novembre 2020) ;
- PHASE 2 – Le diagnostic des acteurs (durée : 4 mois, de septembre à décembre 2020) ;
- PHASE 3 – Pilotage des campagnes de dissémination (durée : 6 mois, de janvier à juin 2021) ;
- PHASE 4 – Campagnes de dissémination - mise à l'échelle (26 mois, de janvier 2021 à mars 2023) ;
- PHASE 5 – Analyse des résultats ;

Le budget total du projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes est de **6 341 284.50 USD**,

### III. BUT ET UTILISATION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale du projet " *de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes dans le cadre du programme PADMPME* " sera menée en mettant l'accent sur les enseignements tirés tant du point de vue programmatique que du point de vue de la coordination. Les résultats de l'évaluation contribueront à une programmation efficace, en affinant les approches d'ONU Femmes en matière d'intégration de la dimension de genre dans l'élaboration des programmes et politiques ainsi qu'à la prise de décision des femmes en RDC. L'évaluation devra également constituer une contribution essentielle à la gestion des connaissances sur la programmation de ONU Femmes visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la RDC. Les résultats de l'évaluation seront en outre utilisés pour engager les décideurs politiques et les autres parties prenantes aux niveaux local, national et régional dans des dialogues fondés sur des données probantes et pour plaider en faveur de stratégies tenant compte de la dimension de genre afin de promouvoir un développement économique inclusif, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes entrepreneurs.

L'évaluation devrait également fournir des recommandations spécifiques sur les domaines prioritaires qui devraient être pris en compte dans la prochaine phase des projets similaires, y compris les interventions qui nécessitent un soutien continu, les interventions réussies pour leur capitalisation, et les recommandations sur la priorisation des interventions visant à maximiser l'impact. Les recommandations fournies devraient aider à améliorer la gestion des projets de ONU Femmes et maximiser l'appropriation par les partenaires nationaux, y compris le gouvernement de la RDC.

### IV. OBJECTIFS

Une évaluation finale du projet " *projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes* " sera menée en mettant l'accent sur les enseignements tirés tant du point de vue programmatique

que du point de vue de la coordination. L'objectif principal de cette évaluation finale sera **d'apprécier de manière systématique la conception, la mise en œuvre, les résultats, les changements et l'impact du projet, et de tirer les leçons apprises et recommandations pertinentes** qui permettront à ONU Femmes et ses partenaires d'améliorer ses futures interventions et la programmation en matière d'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes en RDC. L'évaluation devra répondre à des questions **de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité** du projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes dans les zones ciblées, notamment Goma, Kinshasa, Matadi et Lubumbashi, en République Démocratique du Congo

Les résultats de l'évaluation contribueront à une programmation efficace, en affinant les approches d'ONU Femmes en matière d'intégration de l'égalité des sexes, en particulier les contributions de la dissémination des textes dans lois dans **l'autonomisation économique des femmes**. L'évaluation devrait également constituer une contribution essentielle à la gestion des connaissances sur la programmation visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

De manière spécifique l'évaluation devra :

- Analyser la pertinence et la cohérence des objectifs, de la stratégie et de l'approche du programme au niveau provincial et national pour l'autonomisation économique des femmes par le biais de la réforme et la dissémination des textes des lois.
- Évaluer l'efficacité et l'impact potentiel mesurable de l'intervention du projet sur le groupe cible dans toutes les zones concernées par les interventions du projet.
- Évaluer l'efficacité organisationnelle et les mécanismes de coordination pour progresser vers la réalisation des résultats du projet.
- Évaluer la durabilité des résultats et de l'intervention dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le groupe cible
- Évaluer comment l'intervention et ses résultats se rapportent et contribuent à l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable, au plan stratégique global (2022-2025) et note stratégique pays (RDC) 2020-2024 de ONU Femmes , aux priorités du PNSD (Programme National Stratégique du Développement) et du cadre coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), ainsi qu'à la Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises.
- Examiner les hypothèses de la théorie du changement et identifier les contributions du Projet sur les changements observés ;
- Identifier les changements observés considérés comme importants par les différents acteurs (sans faire référence nécessairement aux indicateurs ou aux objectifs du projet), compris les changements positifs négatifs, prévus, non prévus auxquels le projet a contribué ;
- Identifier et documenter les leçons apprises, les bonnes pratiques et les innovations, les réussites et les défis dans le cadre du projet, afin d'informer le travail futur d'ONU Femmes dans les cadres de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes par la mise en œuvre du *projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes*.
- Identifier les stratégies de reproduction et d'extension des meilleures pratiques identifiées au cours de la mise en œuvre du projet.
- Fournir des recommandations exploitables en ce qui concerne le travail d'ONU Femmes en matière d'égalité des sexes et autonomisation économique des femmes.

## V. CRITERES ET QUESTIONS EVALUATIVES

L'évaluation comprendra les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, Innovation et Adaptabilité, Impact et de durabilité (CAD de l'OCD. Les questions préliminaires de l'évaluation pour chacun des critères sont les suivantes :

### **Pertinence**

- Dans quelle mesure la conception de l'intervention et ses résultats ont-ils été adaptés aux besoins et aux priorités des personnes ciblées ? Le choix des interventions était-il pertinent par rapport à la situation du groupe cible ?
- Dans quelle mesure les principaux partenaires (organisations féminines, structures étatiques et ministère sectoriel) ont-ils été impliqués dans le processus de conceptualisation de mise en œuvre et ainsi que toutes les phases de mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il joué un rôle de catalyseur en s'attaquant à certaines des causes profondes des inégalités liées à la discrimination à l'égard des femmes ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il identifié les cibles les plus pertinentes dans le cadre de dissémination des textes dans lois et ainsi que contribuer à une grande autonomisation économique des femmes ?
- Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?

### **Cohérence**

- Dans quelle mesure l'intervention est-elle cohérente avec les stratégies de ONU Femmes de en matière d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, des priorités nationales (PNSD) , du cadre coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises ainsi qu'aux instruments internationaux des droits humains ratifiés par la RDC ;
- Dans quelle mesure le projet a-t-il créées des synergies entre les portefeuilles ou piliers d'ONU Femmes et le travail de l'équipe de pays des Nations unies en RDC ?

### **Efficacité**

- Dans quelle mesure les stratégies de mise en œuvre et de partenariat ont-elles été les plus efficaces pour contribuer à l'atteinte des résultats ? Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non-réalisation des résultats escomptés ?
- Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints, tant au niveau des effets que des produits ?
- Quelles sont les raisons de la réalisation ou de la non-réalisation des résultats du projet ? Le projet a-t-il produit des résultats imprévus, positifs ou négatifs ? Pour qui ? Quelles sont les bonnes pratiques et les obstacles ou insuffisances rencontrés ? Comment ont-ils été surmontés ?
- Quelle a été l'efficacité des stratégies et approches sélectionnées pour atteindre les résultats du projet ?

- Dans quelle mesure les produits de changements de comportements ont-ils été conformes aux besoins réels des communautés ?
- Dans quelle mesure le projet était-il mise en œuvre de manière coordonnée avec les différents acteurs, y compris l'UCP ? De quelle manière la coordination a-t-il influencer positivement ou négativement la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes de suivi ont-ils été efficaces pour mesurer et informer la performance du projet et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure les données de suivi ont-elles été objectivement utilisées pour les actions de gestion et la prise de décision ?

**Innovation et Adaptabilité**

- Dans quelle mesure le programme s'est adapté aux difficultés et défis de mise en œuvre, en prenant en compte ;
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été en mesure d'apporter des approches innovantes de l'autonomisation économiques des femmes en RDC ?

**Efficience**

- Les ressources (financières, humaines, techniques, etc.) ont-elles été allouées et utilisé de manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs. Ont-elles suffisantes, disponibles pour atteindre les résultats dans le temps ? Les Ressources disponibles ont-ils été gérés rationnellement pour l'atteinte des résultats ?
- Le projet a-t-il permis d'améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et quelle a été la relation entre l'augmentation/la diminution de l'efficacité et les résultats (potentiels) en matière d'environnement, d'économie et de bien-être ?
- Les activités et les approches/stratégies ont-elles été efficaces par rapport à leur coût ?

**Impact**

- Existe-t-il des effets/changements positifs ou négatifs, Attendus ou non attendus auxquels le projet a-t-il contribuer (directement ou indirectement) ? Quels sont les changements au niveau provinciale et national ?
- Combien de personnes ont été touchées ? Qu'est-ce que le projet a réellement changé pour ces personnes ?

**Durabilité**

- Dans quelle mesure les résultats positifs du projet ont-ils ou vont-ils durer après que la fin du projet ? Les structures et/ou mécanismes mise en place(lesquels) vont-ils durer après la fin du projet ? Quel est le niveau d'appropriation des acquis du projet par les parties prenantes clés ? Continueront-ils à de faire preuve d'un engagement efficace ?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle permis de renforcer les capacités individuelles femmes entrepreneurs et institutionnelles des organisations féminines ou autres acteurs afin de garantir la durabilité des acquis du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il permis l'appropriation nationale des résultats obtenus, l'établissement de partenariats avec les parties prenantes concernées et le développement des capacités nationales afin d'assurer la durabilité des efforts et des bénéfiques ?

- Dans quelle mesure la stratégie de sortie a-t-elle été bien planifiée et mise en œuvre avec succès ?

Cette évaluation fournira en outre des réponses aux questions de partenariat, de genre et Droits humains notamment :

#### **Partenariat**

- Dans quelle mesure l'approche de partenariat de ONU Femmes a-t-il permis aux parties prenantes d'atteindre les résultats attendus de manière efficace et efficiente ?
- Dans quelle mesure le partenariat a-t-il permis à différents partenaires de s'approprier les acquis du projet, particulier les partenaires étatiques. Quels sont les défis auxquels ONU Femmes et les partenaires ont-ils fait face ?

#### **Genre et Droits humains**

- Dans quelle mesure les principes de l'approche des droits humains et égalité des sexes ont-elles été pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ? Quelles sont les enseignements tirés, les bonnes pratiques ainsi que les innovations du projet qui soutiennent l'égalité de sexe et les droits humains.

Cette évaluation fournira en outre des réponses aux questions évoquées, les informations sur l'imputabilité des résultats obtenus à l'action de l'ONUFEMMES, la redevabilité et l'appropriation des actions par bénéficiaires, la couverture du projet (cible et zone géographique) ... L'évaluation permettra d'identifier les points saillants et enjeux observés pendant le parcours du projet, y compris de son système suivi et évaluation

## **VI. CHAMP D'APPLICATION DE L'ÉVALUATION**

L'équipe de l'évaluation se penchera sur les aspects ci-après liés à la conception la mise en œuvre et le suivi du projet, en particulier sur la stratégie de mise en œuvre, le Suivi, Reportage, la gestion adaptative du projet ainsi qu'au degré d'atteintes des résultats.

#### **Moment de l'Évaluation :**

Le projet " projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes " est mis en œuvre sur une période de plus au moins 3 ans (soit du 11 Mars 2021 au 31 Juillet 2023. Par conséquent, l'évaluation finale couvrira toutes les zones couvertes par le projet, notamment la Ville de Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Matadi. Cette évaluation finale sera conduite à partir de juin et Aout 2023 (soit à deux mois avant la fin du projet), durant 55 jours ouvrables (entre le 15 juin – 30 Aout 2023).

#### **Champ thématique**

Le projet " projet de réforme et de dissémination des textes des lois en faveur des femmes " est aligné au pilier de l'autonomisation économique des femmes (WEE) de la note stratégique 2020 – 2024 de ONU Femmes RDC. L'évaluation devra assurer que les résultats de l'évaluation ressortent les contributions du projet sur le progrès de la stratégie pays, y compris du cadre de coopération (UNDCF).

## Limites de l'évaluation

Certaines activités sont en cours de mise en œuvre, et devront s'achever en plein processus d'Évaluation. Par conséquent, l'équipe d'évaluation devra assurer que des leçons apprises sont tirées, et que les résultats vers le progrès soient documentés durant cette évaluation, y compris les résultats nécessitent une longue durée après le projet ;

## VII. METHODES

### 1. Participation des parties prenantes :

L'évaluation sera un processus transparent et participatif impliquant le personnel concerné d'ONU Femmes, et d'autres parties prenantes impliqués dans la mise en œuvre du projet. Elle sera basée sur *la politique d'évaluation révisée d'ONU-Femmes*<sup>1</sup> et *Code de conduite éthique de l'UNEG*<sup>2</sup>. La méthodologie de l'évaluation sera proposée par le consultant dans sa proposition technique, elle devra être validée ONU Femmes avant le début de l'Évaluation. Elle suivra une approche basée sur la théorie de changement et utilisera des méthodes mixtes comprenant des méthodes de collecte de données quantitatives, qualitatives. Les méthodes proposées devront sans s'y limiter, les éléments suivants :

- (1). Un Examen documentaire des documents pertinents tels que les documents de projet, les rapports d'avancement, les dossiers financiers, les comptes rendus de réunions et les rapports de suivi, ainsi que les données secondaires ou les études relatives au contexte et à la situation du pays.
- (2). Entretiens semi-structurés, discussions de groupe, enquêtes avec les bénéficiaires directs et indirects, les partenaires de mise en œuvre, les donateurs et les autres parties prenantes.
- (3). Visites et observations sur le terrain si nécessaires.

Les données provenant de différentes sources de recherche seront triangulées afin d'accroître leur validité. L'évaluation sera également éclairée par l'évaluation du portefeuille national de la note stratégique du bureau national d'ONU Femmes RDC. L'approche et la méthodologie proposées seront considérées comme des lignes directrices flexibles plutôt que comme des exigences définitives, et les évaluateurs auront l'occasion d'apporter leurs contributions et de proposer des changements dans la conception de l'évaluation.

Le processus d'évaluation comporte cinq phases :

- (1). Préparation : Collecte et analyse des données du programme, conceptualisation de l'approche d'évaluation, consultations internes sur l'approche, préparation des termes de référence, établissement du groupe de gestion de l'évaluation (EMG) et du groupe de référence de l'évaluation (ERG), cartographie des parties prenantes et sélection de l'équipe d'évaluation.
- (2). Démarrage : consultations entre l'équipe d'évaluation et le GEM, examen du portefeuille de programmes, finalisation de la cartographie des parties prenantes, réunions de démarrage avec le GEM, examen des logiques de résultats, analyse des informations pertinentes pour l'initiative, finalisation de la méthodologie d'évaluation et préparation et validation du rapport de démarrage.

<sup>1</sup> <https://undocs.org/fr/UNW/2020/5/Rev.1>

<sup>2</sup> <http://www.unevaluation.org/document/download/130>

- (3). Collecte et analyse des données : recherche documentaire approfondie, examen approfondi des documents du projet et des cadres de suivi, entretiens en ligne si nécessaire, enquête(s) auprès du personnel et des partenaires, et visites sur le terrain.
- (4). Phase d'analyse et de synthèse : analyse des données et interprétation des résultats, rédaction et validation d'un rapport d'évaluation et d'autres produits de communication.
- (5). Diffusion et suivi : une fois l'évaluation terminée, ONU Femmes est responsable de l'élaboration d'une réponse de la direction, de la publication du rapport d'évaluation, du téléchargement du rapport publié sur le site web de GATE et de la diffusion des résultats de l'évaluation.

## 2. Calendrier de l'Evaluation

L'évaluation proprement dite sera menée entre en juin - Aout 2023. Le calendrier final du processus détaillé sera développé par consultant. Le calendrier préliminaire du processus est détaillé dans le tableau ci-dessous

Etape	Période	Nombre de jrs
<b>Phase de Démarrage</b> Examen initial de la documentation de base ; Réunion de démarrage avec l'EMG et l'ERG ; Rapport de démarrage	Juin 2023	10 jrs
<b>Phase de collecte des données</b> Examen des documents, entretiens (en ligne) ; mission sur le terrain ; entretiens avec les parties prenantes	Juillet – Aout 2023	30 jrs
<b>Phase d'analyse et de rapport</b> Rédaction et présentation d'un rapport préliminaire les résultats (y compris un cycle de révision) ; Préparation et soumission d'un rapport (y compris deux séries d'entretiens) ; Examen et présentation du rapport final ; communication des résultats	Aout 2023	15 jrs

L'évaluation sera conduite par un consultant International et un consultant national. Le consultant International assurera le lead de l'Evaluation ainsi que de la qualité des livrables attendus. La proposition technique du consultant International devra clarifier de quelle manière chaque étape sera réalisé conjointement avec le consultant national et/ou autre une équipe si nécessaire. La proposition technique financière devra prendre en compte tous couts nécessaires de l'évaluation à l'exception des honoraires du consultant National.

## 3. Livrables attendus

Les consultants travailleront en étroite collaboration afin de fournir les livrables ci-après :

N°	Livrables	% paiement correspondant
1	<b>Un rapport initial</b> : L'équipe d'évaluation présentera une note méthodologique affinée/détaillé de l'évaluation, y compris les outils de collectes des données. Ce rapport comprendra une matrice d'évaluation et un	<b>30%</b>

	plan de travail détaillé de l'évaluation. Un premier projet de rapport sera communiqué au groupe de gestion de l'évaluation et, sur la base des commentaires reçus, l'équipe d'évaluation révisera le rapport initial.	
2	<b>Présentation des résultats préliminaires (MS Power point)</b> : Une présentation PowerPoint détaillant les nouveaux résultats de l'évaluation sera partagée au groupe de gestion de l'évaluation pour commentaires après la collecte des données. La présentation révisée sera transmise au groupe de référence pour commentaires et validation. L'équipe d'évaluation intégrera les commentaires reçus dans avant de partager la version finale de la présentation.	
3	<b>Un draft de rapport d'évaluation</b> : Un premier draft de rapport sera communiqué au groupe de gestion de l'évaluation pour un premier retour d'information. Le deuxième draft de rapport intégrera les commentaires du groupe de gestion de l'évaluation et sera partagé avec le groupe de référence de l'évaluation afin d'identifier les erreurs factuelles, les erreurs d'omission et/ou les interprétations erronées des informations. Le troisième draft de rapport intégrera ces commentaires et sera ensuite partagé avec le groupe de référence pour validation finale.	<b>40%</b>
4	<b>Le rapport d'évaluation final</b> : La structure du rapport sera définie dans le rapport initial. Toutefois, notons que le corps principal du rapport d'évaluation final, devra inclure les éléments suivants : Un résumé concis, la méthodologie utilisée, les résultats clés de l'évaluation (basés sur la ToC, les résultats attendus du projet, les questions évaluatives...), les leçons apprises ainsi que les recommandations. Le consultant devra fournir une copie du résumé de l'Evaluation traduite en anglais. Le rapport d'évaluation sera réputé final lorsqu'il aura pris en compte tous les commentaires reçus du Groupe de Gestion et du Comité Technique.	<b>30%</b>

### Communication des résultats l'évaluation

La présentation sera faite en présentiel ou en ligne. Elle sera faite à toutes les parties prenantes de la mise en œuvre du projet, y compris l'UCP. Elle faite sera sur PowerPoint et basé principalement sur les principaux résultats, les leçons apprises et les recommandations de l'évaluation.

### IX. CODE DE CONDUITE ETHIQUE

ONU Femmes et les autres agences des Nations Unies ont élaboré des principes directeurs stricts sur l'éthique et le comportement des évaluateurs.

Ces codes de conduite font intégralement partie du contrat avec le consultant. Quelques exemples de comportement éthique dans la pratique :

- Le respect de la dignité et de la diversité ;
- Le droit à l'autodétermination ;
- Une représentation équitable ;

- Le respect des codes déontologiques relatifs aux groupes vulnérables (par exemple, l'éthique de la recherche impliquant des jeunes enfants ou des groupes vulnérables) ;
- La Réparation ;
- La confidentialité ;
- Eviter d'infliger des dommages.

#### Valeurs fondamentales

- Respect de la diversité ;
- Intégrité ;
- Professionnalisme.

#### Compétences de base

- Sensibilisation aux questions de genre ;
- Responsabilité ;
- Résolution créative de problèmes ;
- Communication efficace ;
- Collaboration inclusive ;
- Engagement des parties prenantes ;
- Montrer l'exemple

#### Compétences fonctionnelles

- Excellentes compétences en matière de facilitation et de communication ;
- Excellentes compétences en matière d'évaluation ;
- Bonne compréhension et pratique du développement des capacités ;
- Bonne compréhension des problèmes sous-jacents liés à l'entrepreneuriat féminin en RDC ;
- Excellente connaissance du genre, des droits de la femme et des principes humanitaires ;
- Bonne compréhension du contexte de la RDC

## X. ANNEXES

### Références

Evaluation Policy of the United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UNW/2012/8):

[www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=UNW/2012/12&Lang=E](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=UNW/2012/12&Lang=E)

How to Manage Gender Responsive Evaluation. Evaluation Handbook: [www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/4/un-women-evaluation-handbook-how-to-manage-gender-responsive-evaluation](http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/4/un-women-evaluation-handbook-how-to-manage-gender-responsive-evaluation)

UN Women Global Evaluation Reports Assessment and Analysis System (GERAAS):

[www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/about%20us/evaluation/evaluation-geraasmethodology-en.pdf](http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/about%20us/evaluation/evaluation-geraasmethodology-en.pdf)

Standards for Evaluation in the UN System: [www.uneval.org/document/detail/22](http://www.uneval.org/document/detail/22)

Norms for Evaluation in the UN System: [www.uneval.org/document/detail/21](http://www.uneval.org/document/detail/21)

Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluation – towards UNEG Guidance:

[www.uneval.org/document/detail/980](http://www.uneval.org/document/detail/980)

UNEG Guidance Integrating Human Rights and Gender into Evaluation: [www.uneval.org/document/detail/1616](http://www.uneval.org/document/detail/1616)

UN SWAP Evaluation Performance Indicator: [www.uneval.org/document/detail/1452](http://www.uneval.org/document/detail/1452)

UNEG Quality Checklist for Evaluation Reports: [www.uneval.org/document/detail/607](http://www.uneval.org/document/detail/607)

UNEG Ethical Guidelines: [www.unevaluation.org/document/detail/102](http://www.unevaluation.org/document/detail/102)

UNEG Code of Conduct for Evaluation in the UN: [www.unevaluation.org/document/detail/100](http://www.unevaluation.org/document/detail/100)

Joint Evaluation of Joint Gender Programmes: <http://gate.unwomen.org/Evaluation/Details?evaluationId=4603>



République Démocratique du Congo